Eugène LARCHER

LES ANSES D'ARLET

La Lettre du Maire

Août 2023

LE RETRAIT DE DELEGATIONS A CERTAINS ADJOINTS : UNE CLARIFICATION NECESSAIRE

Chère Arlésienne, Cher Arlésien,

J'ai longuement réfléchi avant de lancer cette communication, mais le moment est venu de m'adresser à vous concernant les tensions au sein du conseil municipal provoquées par les agissements d'un groupe d'élus, en qui j'avais confiance. Leur attitude a engendré une ambiance pernicieuse au sein de l'assemblée municipale. Leur comportement inadapté au fonctionnement serein et apaisé de la vie municipale m'a contraint à retirer à trois d'entre eux leurs délégations de fonctions et de signatures. Il s'agit de Monsieur Éric NAUD, de Mesdames Marie Josée LUCEA et Louisa PLUMBER.

J'ai attendu trois ans avant de prendre toute décision malgré leur comportement désagréable et nocif.

Éric NAUD

Rappelez-vous un ex premier adjoint qui le jour de la mise en place de la municipalité est arrivé avec près d'une heure de retard, complètement ivre. Il ne s'est exprimé que pour menacer le leader de l'opposition. Lors du bureau municipal qui a suivi l'installation, les élus dont les cosignataires ont demandé une sanction à l'encontre de ce premier adjoint pour comportement irresponsable. J'ai temporisé espérant que cela ne se reproduirait pas. En vain…

Un ex premier adjoint qui est censé me représenter et qui en mon absence du territoire, quitte un bar complètement éméché si bien qu'il percute trois véhicules.

Un ex premier adjoint qui en séance du bureau municipal menace de démissionner si je ne licencie pas un agent de la mairie qui était présent lors d'une altercation entre l'un de ses frères et deux jeunes. Bien entendu, je n'ai pas cédé à cette demande déplacée.

Un ex premier adjoint qui ne s'est jamais présenté à nos rendez-vous du lundi après- midi pour un travail commun sur les dossiers.

Un ex premier adjoint qui s'est retiré de sujets dont il avait la responsabilité en matière de développement économique plusieurs fois comme Le Coin des Pères, Kalimé… Et qui change subitement d'orientations alors que la réflexion collective a été actée comme par exemple pour le village artisanal et commercial.

Un ex premier adjoint qui s'est désintéressé des affaires communales et qui s'arrangeait pour être absent chaque fois que sa voix comptait. C'était également le cas lors du vote du budget 2022. Aucun des dissidents n'était présent. C'était un complot pour ne pas voter le budget pourtant excédentaire et une méthode choisie dans l'intention de bloquer la réalisation des projets.

Un ex premier adjoint qui en trois ans n'a jamais rempli la fonction essentielle dévolue par la loi : suppléer le maire. Ces attitudes ne sont pas dignes d'un élu, encore moins d'un premier adjoint

Alors, fallait-il maintenir la confiance à cet élu avec de tels comportements ?

Marie Josée LUCEA

Ex deuxième adjointe en charge de l'éducation qui a pris ses distances vis-à-vis de l'équipe municipale et qui l'a exprimé par des injures proférées à mon encontre, dans l'espace public ; attitude d'ailleurs condamnable et pouvant être réprimandée par la loi. C'était le cas devant la mairie, à la suite d'un bureau municipal ; c'était le même comportement irrespectueux lors d'une réunion publique au centre nautique où elle était venue pour en découdre avec le maire. Ce qui a fortement déplu au nombreux public qui a condamné ce comportement belliqueux injustifié.

Ville de Les Anses d'Arlet
Hôtel de Ville – Rue Félix Eboué 97217Les Anses d'Arlet
www.ville-anses-arlet.fr– Tél : 0596 686 202 - Fax :0596 686 394

Faut-il ajouter son intervention à l'occasion des traditionnels vœux au personnel en janvier 2023 qui n'était que des invectives contre le maire au mépris des agents et autres invités déplorant un tel discours.

En outre, retardataire impénitente, la connaissance et l'analyse des dossiers lui échappant, elle s'énerve et maltraite certains de ses collègues.

Alors peut- on maintenir cette élue dans sa fonction ?

Louisa PLUMBER

Sixième adjointe en charge de la culture sur qui je comptais personnellement pour créer une nouvelle dynamique culturelle.

Force est de constater un manque d'implication et d'anticipation dans la gestion des actions culturelles. Aucun programme au bout des trois ans.

Une insuffisance d'implication dans le dossier d'obtention du Label Petites Cités de Caractère alors même que la municipalité a beaucoup investi financièrement (billets d'avion, séjours en France hexagonale) pour lui faciliter le suivi de ce dossier.

Un manque de considération pour les ateliers municipaux (bélè) et associations culturelles sur le territoire ; il s'agit de remontées des participants aux ateliers et dirigeants associatifs.

Pas ou très peu de contacts avec les administrés, notamment ceux de Grande Anse qu'elle est censée représenter. Souvent en retard ou absente aux réunions.

Alors, doit-on continuer à lui faire confiance ?

Evidemment la confiance est rompue

Par conséquent, le maire, directement visé par ces agissements prend acte du désaccord de ces trois élus de la majorité du conseil municipal dont ils ne font plus partie. C'est ce que j'ai fait. C'est ce que le conseil municipal a fait. Pas de gaieté de cœur !

Les membres du conseil municipal ont donc décidé en réunion plénière de ne pas les maintenir dans leur fonction d'adjoints.

En réalité, qu'est - ce qui motive ces comportements ?

Ce ne sont pas les orientations municipales puisqu'elles ont été définies avec une telle ferveur y compris par les dissidents lors de la campagne des dernières municipales de 2020.

Ce ne sont pas les grands projets structurants qui sont prêts à voir le jour, car ils ont été approuvés à l'unanimité en conseil municipal, y compris par les dissidents.

Ce n'est pas la voiture de service utilisée par le maire, car le sujet a été présenté en conseil municipal et n'a pas soulevé d'objections (décision n°2020/02)

Ce n'est pas l'état des indemnités de tous les élus votées avant le budget. Le maire n'a rien à cacher puisqu'il fait ses déclarations de patrimoine et d'intérêts à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Tout est déclaré au centime près même sa retraite de l'Education Nationale. Le budget est voté en 2022 mais le compte administratif qui reprend l'ensemble des recettes et des dépenses dont les indemnités des élus est voté en 2023 n'a fait l'objet d'aucune observation à ce sujet.

Soyons honnêtes, il s'agit bien du lancement, avant l'heure, de la campagne municipale 2026 par quelques avides de pouvoir qui s'inquiètent de voir leur ambition menacée.

Avoir de l'ambition pour une responsabilité politique peut être une bonne chose en soi, mais la méthode employée pour accéder à cette responsabilité ne peut mépriser des valeurs qui nous sont chères :

-Valeur de loyauté ; loyauté vis- à -vis de la population que l'on prétend défendre

-Valeur de loyauté et de respect vis-à-vis de son groupe politique

-Valeur de la parole donnée aux électeurs et à la population : être à leur service pendant une mandature et non se servir des fonctions actuelles comme tremplin.

Chère Arlésienne, Cher Arlésien, témoins et acteurs de la vie politique de notre belle commune, je tenais à partager ces agissements et analyses avec vous, sachant pertinemment que vous avez bien compris la comédie qui est en train de se dérouler.

Vous pouvez compter sur moi pour continuer à honorer la confiance que vous avez placée en moi pour faire évoluer notre belle commune et défendre ses intérêts, avec les élus qui ont envie de mener à bien tous les projets.

Votre Maire